

CERTIFICAT MEDICAL
DE NON CONTRE-INDICATION

Je soussigné(e),
m'engage à fournir un certificat médical dans un délai de 15 jours suivant
mon adhésion. Si je ne fournis pas de certificat médical, je décharge
l'Archipel la Cité de l'eau de toutes responsabilités me concernant.

Fait à, _____ Le,

Signature

DOSSIER D'INSCRIPTION ACTIVITES PARAQUATIQUES

AQUAFITNESS Carte 10 séances
Aquagym, Aquatonic Cardio, Carte 30 séances
Zumb'aquatique Abo. 2 séances

AQUAFITNESS PLUS Carte 10 séances
Idem Aquafitness + Carte 30 séances
Jump, Bike, Mix, Swim-cross

NATATION ADULTES Annuel

NATATION MATERNITE Carte 5 séances

NOM PRENOM

DATE DE NAISSANCE / /

CODE POSTAL VILLE

Tél Portable : Tél fixe :

Mail :@.....

Personne à prévenir en cas d'accident

Nom : Tél :

- J'autorise l'équipe d'encadrement à me faire transporter dans l'établissement hospitalier le plus proche en cas d'accident.
- Je certifie être en possession d'une assurance en responsabilité civile.
- J'accepte les messages par voie électronique et/ou du type sms.
- J'accepte la publication d'une ou plusieurs photographies ou vidéographies me représentant.
- Je certifie avoir pris connaissance des mentions légales et du règlement intérieur.

A _____ Le,

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

REGLEMENT ACTIVITES PARAQUATIQUES

Vous allez participer à une activité paraquatique . Vous êtes tenu(e)s d'appliquer le règlement intérieur de notre établissement ainsi que le règlement spécifique à votre activité.

Conditions d'accès générales :

- L'accès aux cabines est possible 15 minutes avant le début du cours et ne sera plus possible 10 minutes après le début du cours.
- Vous êtes tenu de vous déchausser dès l'entrée dans la zone cabine.
- Avant d'accéder au bassin **vous devez prendre une douche** savonnée et passer **obligatoirement par les pédiluves**

Conditions accès Aquafitness / Aquafitness Plus / Jardin d'Eveil / Tritons:

- Réservation des cours obligatoire
- Entrée possible 15 minutes avant l'heure du cours
- Temps complémentaire 40 minutes après le cours, au-delà un cours supplémentaire sera automatiquement dégrevé.
- Obligation de badger également en sortie, en cas d'oubli, un cours supplémentaire sera dégrevé.
- Toute séance non annulée 6h avant le cours sera dégrevée.

La Tenue :

- Seul le maillot de bain classique est autorisé. Les strings, shorts, caleçons, bermudas, paréos et assimilés sont strictement interdits.
- Les vêtements, sacs, effets personnels doivent être laissés dans les casiers.
- L'établissement ne peut être tenu pour responsable des éventuels vols, pertes et dégradations des effets personnels.

Les activités :

- Les activités sont placées sous la responsabilité des MNS.
- Les personnes non inscrites à l'activité ne sont pas acceptées au bord des bassins
- La séance ne comprend pas l'accès aux autres bassins.

La direction se réserve le droit, pour des raisons de sécurité, de modifier unilatéralement, en cours d'année, le règlement intérieur et/ou le règlement propre aux activités.

Abonnement et cartes :

- Les abonnements sont individuels, nominatifs et non cessibles.
- Votre carte est rechargeable. Elle est facturée 3€. Toute carte perdue sera refacturée 3€.
- Les cartes « multi » entrées ou séances ou heures sont valables 1 an de date à date.
- Les abonnements aquafitness sont valables de septembre à juin.
- Tout arrêt définitif ou temporaire de l'activité avant la fin de validité de l'abonnement ou de la carte d'entrée, est considéré comme définitif et ne donne lieu à aucun remboursement ni report ni contrepartie financière, même sur présentation d'un justificatif.
- Votre abonnement ou carte d'entrées expirés ne peuvent faire l'objet d'aucune réduction, prolongation ou contrepartie financière, même sur présentation de justificatif.
- Pour les abonnements, en cas d'absence, même justifiée et signalée, les cours ne seront ni récupérés, ni remboursés.
- Les cours perdus pour cause de jour férié ou de fermeture programmée ne seront ni récupérés, ni remboursés.

Je m'engage également à respecter ce règlement ainsi que le règlement intérieur et les modalités de fonctionnement du Centre Aquatique de l'Archipel consultable sur le site internet et à l'accueil de l'établissement.

A _____ Le,

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

En application de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, chaque citoyen(ne) dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui le (la) concernent. Pour exercer ce droit, envoyer un courriel à dpo@ville-agde.fr.